

SEANCE DU 13 MARS 2012

L'an deux mil douze, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 02/03/2012, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mr MASSÉ, Mme GUERIN Isabelle, Mrs DURAND, GREMAT, VANDENDORPE, Mme GUERIN Magali, Mrs AVOLIO, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Mr David MASSÉ est élu secrétaire.

Bien que non inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à son Conseil de bien vouloir délibérer sur l'attribution de la parcelle de terre au lieudit Le Parc.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de délibérer sur ce sujet.

2012/8 – LOCATION PARCELLE DE TERRE Lieudit Le Parc

Monsieur le Maire expose que la parcelle de terre cadastrée Section AC n° 29 d'une superficie de 95 a 28 ca au lieudit «Le Parc» a été acquise par la commune en 2006.

Dans l'attente de réalisation de projet, Monsieur le Maire propose de louer la parcelle à Madame Brigitte CHEVALIER, exploitante agricole, demeurant à Marcilly-sur-Vienne, 3 rue de la Cave.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de louer à Mme Brigitte CHEVALIER, la parcelle désignée ci-dessus, d'une superficie de 95 a 28 ca.

FIXE, selon la loi n° 95-2 du 02/01/1995 relative au prix des fermages, la valeur locative de terre à 106,43 Euros et révisable chaque année selon l'indice des fermages.

La présente location verbale est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à défaut d'une notification concernant la reprise de la parcelle pour réalisation ultérieure d'équipements communaux.

2012/9 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2012

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2012.

Après avoir pris connaissance des variations des bases d'imposition pour 2012 et des taux proposés,

Après avoir calculé le produit assuré pour l'année 2012,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE une augmentation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières de 0,50% pour l'année 2012 :

Taxe d'Habitation	11,52%
Taxe Foncière (bâti)	15,42%
Taxe Foncière (non bâti)	35,25%

ce qui donne un produit fiscal attendu de **112 617 Euros**.

2012/10 – AMENAGEMENT DE LA MAIRIE CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE avec le PACT

Dans le cadre de l'aménagement de la mairie, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de contrat de maîtrise d'œuvre avec le PACT d'Indre-et-Loire.

Ce contrat a pour objet l'ensemble des prestations intellectuelles (études et contrôles) nécessaires à l'exercice du rôle de maître d'œuvre pour l'aménagement de la mairie.

Le montant de la rémunération s'élève à 13 472,00 Euros H.T.

Taux de rémunération : 9,80%

Coût prévisionnel des travaux : 137 469,43 Euros H.T.

.../...

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, RETIENT la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre du PACT d'Indre-et-Loire, représenté par Mr JORGET, Directeur Adjoint à Chinon, pour un montant de 13 472,00 Euros H.T. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet.

2012/11– AMENAGEMENT DE LA MAIRIE SOUSCRIPTION à la Fondation du Patrimoine et DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fondation du Patrimoine peut apporter son soutien aux projets de la commune. Ce soutien prendra notamment la forme d'une souscription qui permettra de recueillir la somme nécessaire à l'aboutissement du projet. La Fondation du Patrimoine, grâce à son statut de fondation reconnue d'utilité publique, peut recevoir des dons affectés à un projet. Elle recueille le montant de souscriptions et reverse au maître d'ouvrage, une fois l'opération terminée, les sommes ainsi rassemblées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'accepter l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour le financement de l'opération.

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de ladite Fondation du Patrimoine pour les travaux d'aménagement de la Mairie.

CONFIE à Monsieur le Maire la constitution du dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire pour cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et la Fondation du Patrimoine.

2012/12 – DEMANDE DE SUBVENTION au titre «PLAN ISOLATION» REGION CENTRE sous couvert du Syndicat de Pays du Chinonais

Monsieur le Maire rappelle que la REGION CENTRE apporte son soutien financier au travers du dispositif des contrats de pays aux projets permettant la réduction des consommations énergétiques en accompagnant la mise en place d'un véritable plan isolation des bâtiments publics (communes de – 1000 hab.).

Dans le cadre de l'aménagement de la mairie, la Commune pourrait bénéficier du présent dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et solliciter auprès de la REGION CENTRE, sous couvert du Syndicat de Pays du Chinonais, une subvention au titre du PLAN ISOLATION des bâtiments publics.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,